

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit juillet, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis à la Mairie salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Xavier COURTOIS (Maire) - Corine HECKER (adjoint) - GORSKI Didier (adjoint) - CAPOLUNGO Ludivine (adjoint) - GENNESSEAU Laureline - GERMAIN Marie - PHILIPPE Brandon - THEVENET Milène.

Absents excusés : CONVERT Yann - DESQUESNES Richard - Grégory CAMILLERI donne pouvoir à Xavier COURTOIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, le Maire à 19H00.
Mme Marie GERMAIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

ORDRE DU JOUR :

1- Informations du Maire

L'Association « Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein » remercie le Conseil Municipal pour la subvention versée.

Demande de subvention DETR pour les travaux d'assainissement suite à une mise en demeure du Préfet : le Sous-préfet nous répond que nous sommes en excédent budgétaire de manière structurelle et qu'il ne peut donner une suite favorable à notre demande.

M. le Maire indique que le budget eau et assainissement n'est pas excédentaire et qu'au regard de la réglementation il doit être indépendant du budget principal.

Concernant la station d'épuration : il est demandé un chiffrage de la réhabilitation de la station actuelle.

Travaux assainissement à Tormancy : Pas de problème pour le moment, ils avancent bien, les travaux de la rue de l'Archèvre sont prévus en septembre.

Travaux assainissement à Massangis : ils débuteront en novembre.

ENEDIS va effectuer des travaux sur le réseau de Champréau à l'entrée de Massangis, enfouissement de certaines lignes. Pour la pose d'un poteau à la gare de Rochefort, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention.

Délibération N°123122_28072026 Signature convention ENEDIS

2- Amortissement des travaux d'enfouissement

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs à Tormancy devant débuter en 2025 donc la commune avait mandaté la somme de 67 866,46 €. Le Maire indique aux conseillers que comptablement il faut amortir dès cette année. L'amortissement s'effectuera sur 10 ans, pour 2026 le montant à amortir sera de 6 786,70 € et les années suivantes 6 786,64 € jusqu'en 2035.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et charge le Maire de prévoir les fonds nécessaires à la réalisation des écritures comptables.

Délibération N°124123_28072026

3- Devis parking rue des écoles

Lors du conseil municipal du 28 mai 2026, il avait été décidé de demander des subventions pour la réalisation d'un parking rue des Ecoles, remplacement de la borne incendie et réalisation d'un trottoir. Au titre des amendes de police, notre dossier sera étudié au cours du 2^{ème} semestre 2027 sur la base de 22 736 € HT de travaux.

La communauté de communes du serein a attribué un fonds de concours de 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et charge le Maire de signer le devis BSA.

Délibération N°125124_28072026

4- Frais de scolarité

Présentation des frais de vie scolaire des écoles :

- Joux la Ville année scolaire 2023/2024 : décision de sursoir
- Noyers 2025/2026 : décision de sursoir

RPI Thizy/Montréal : demande d'aide financière pour un voyage scolaire en Vendée ou Normandie en juin 2027, 3 élèves de notre commune y participeront. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 50 € par élève, elle sera inscrite au budget 2027.

5- Demandes de subventions

AMFTÉLÉTHON = Pas de subvention.

La Croix Rouge Française = Pas de subvention.

TENNIS CLUB DE NOYERS = 50 €/adhérent de la commune (1 personne).

ENTENTE CHATEL GERARD ET NUCERIEN = 50 €/adhérent de la commune, demander au club la liste des personnes qui habitent Massangis.

Accepté à l'unanimité.

Délibération N°126125_28072026

6- Questions diverses

- Fête du Pâtis : vu les conditions météorologiques marqués par de fortes chaleurs, le conseil préfère annuler cette festivité.

La séance est levée à 20H40.